

Arrêté du 10/11/14 modifiant l'arrêté du 29 avril 2009 portant nomination au conseil d'administration de l'Établissement public du Parc national des Écrins

(BO du MEDDE n° 2014/22 du 10 décembre 2014)

NOR : DEVL1425780A

Par arrêté de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie en date du 10 novembre 2014 ;

Au b du 2° de l'article 1er de l'arrêté du 29 avril 2009 portant nomination au conseil d'administration de l'Établissement public du Parc national des Écrins, les mots :

« M. Daniel Alluis, maire de Saint-Maurice-en-Valgaudemar, titulaire ; M. Georges Bellon, maire de Villar-Loubière, suppléant ;

M. Jean-Marie Barral, maire de Châteauroux-les-Alpes, titulaire ; Mme Claudine Peyron, maire de Réallon, suppléante ;

Mme Josiane Arnoux, maire de Saint-Jean-Saint-Nicolas, titulaire ;

M. Philippe Signouret, président de la communauté de communes du Haut-Champsaur, adjoint au maire de Saint-Jean-Saint-Nicolas, suppléant ;

M. Victor Bérenguel, président de la communauté de communes du Savinois Serre-Ponçon, maire de Savines-le-Lac, titulaire ; M. Jean-Claude Dou, maire de Puy-Saint-Eusèbe, suppléant ;

M. Gérard Blanchard, maire de Saint-Michel-de-Chaillol, titulaire ; M. Charles Paravisni, maire de Buissard, suppléant ;

M. Pierre Bouvier, maire du Monétier-les-Bains, titulaire ; M. Jean-Pierre Sevez, maire de La Grave, suppléant ;

M. Jean Conreaux, maire de Vallouise, titulaire ; M. Gérard Sémiond, maire de Pelvoux, suppléant ;

M. Pierre-Lucien Escallier, maire de Champoléon, titulaire ; M. Gérald Martinez, maire de Saint-Léger-les-Mélèzes, suppléant ;

M. Joël Giraud, maire de L'Argentière-la-Bessée, titulaire ; Mme Marie-Claire Bouchet, maire de La Motte-en-Champsaur, suppléante ; »,

sont remplacés par les mots :

« M. Bernard Nicolas, maire de La Motte-en-Champsaur, titulaire ; M. Richard Magnan, maire de Saint-Eusèbe-en-Champsaur, suppléant ;
M. Jean-Marie Barral, maire de Châteauroux-les-Alpes, titulaire ; Mme Chantal Eymeoud, présidente de la communauté de communes de l'Embrunais et maire d'Embrun, suppléante ;
M. Jean-Pierre Sevrez, maire de La Grave, titulaire ; Mme Anne-Marie Forgeoux-Damarius, maire du Monétier-les-Bains, suppléante ;
M. Jean Conreaux, maire de Vallouise, titulaire ; Gérard Sémiond, maire de Pelvoux, suppléant ;
M. Daniel Allius, président de la communauté de communes du Valgaudemar et maire de Saint- Maurice-en-Valgaudemard, titulaire ; M. Georges Bellon, maire de Villar-Loubière, suppléant ;
M. Pierre-Lucien Escallier, maire de Champoléon, titulaire ; M. Gérald Martinez, maire de Saint-Léger-les-Mélèzes, suppléant ;
M. Olivier Fons, maire de Villar-d'Arène, titulaire ; M. Cyrille Drujon d'Astros, maire de Freissinières, suppléant ;
M. Joël Giraud, maire de L'Argentière-la-Bessée, titulaire ; Mme Valérie Rossi, maire de Puy-Sanières, suppléante ;
Mme Josiane Arnoux, maire de Saint-Jean-Saint-Nicolas, titulaire ; M. Jean-Louis Gleize, maire de Réallon, suppléant ; ».

Au c du 2° de l'article 1er de l'arrêté du 29 avril 2009 portant nomination au conseil d'administration de l'Établissement public du Parc national des Écrins, les mots :

« M. Pierre Balme, maire de Vénosc, titulaire ; M. Jean Lavaudant, maire de Clavans-en-Haut-Oisans, suppléant ;
M. Bernard Héritier, maire de Valjouffrey, titulaire ; Mme Mauricette Bertini, maire d'Entraigues, suppléante ;
M. Jean-Rémy Ougier, maire de Besse-en-Oisans, titulaire ; M. Jean-Marie Perreau, vice-président de la communauté de communes de l'Oisans, maire de Villard-Reymond, suppléant ;
M. André Salvetti, maire du Bourg-d'Oisans, titulaire ; M. Pierre Salvi, maire d'Ornon, suppléant ; »,

sont remplacés par les mots :

« M. Pierre Balme, maire de Vénosc, titulaire ; M. Jean Lavaudant, maire de Clavans-en-Haut-Oisans, suppléant ;
M. Bernard Héritier, maire de Valjouffrey, titulaire ; Mme Mauricette Bertini, maire d'Entraigues, suppléante ;
M. André Salvetti, maire du Bourg-d'Oisans, titulaire ; M. Bernard Michel, maire de Mizoën, suppléant ;
M. Jean-Rémy Ougier, maire de Besse-en-Oisans, titulaire ; Mme Chantal Theset, maire de Villard-Reymond, suppléante ; ».

Source URL: <https://aida.ineris.fr/reglementation/arrete-101114-modifiant-larrete-29-avril-2009-portant-nomination-conseil>